

Les routes terrestres comprendront des sentiers pour la randonnée à pied, l'équitation, le cyclisme, ainsi que des routes panoramiques pour les promenades d'agrément en voiture. Des sentiers à l'intention des véhicules non motorisés seront créés en raison de leur caractère pittoresque et historique. Des routes de plaisance pour les véhicules automobiles offriront une nouvelle conception de la promenade en voiture en invitant les automobilistes à quitter les autoroutes pour jouir du paysage de la campagne. Elles donneront également accès à des aires récréatives, des terrains de camping, des terrains de pique-nique, des sentiers de randonnée et d'excursion et, dans la mesure du possible, elles relieront des parcs et des lieux historiques importants.

Cours d'eau sauvages. De nombreux cours d'eau sauvages du Canada, dont certains ont une connotation historique, ont fait l'objet d'une étude en vue de leur utilisation possible comme voies de pénétration dans des régions sauvages.

Parc de la Gatineau. En plus des parcs nationaux, une aire récréative de 138 milles carrés (357 km²), connue sous le nom de parc de la Gatineau, est située au nord d'Ottawa et de Hull. Étant donné qu'elle fait partie de la région de la capitale nationale, le gouvernement fédéral est actuellement en train de l'aménager par l'entremise de la Commission de la capitale nationale. C'est une région naturelle offrant d'immenses possibilités et s'étendant sur une distance de 35 milles (56 km) au nord de Hull. Vingt-cinq milles (40 km) de routes panoramiques, des belvédères magnifiques, des lacs, des cours d'eau poissonneux, des plages, des terrains de pique-nique et de camping et des sentiers pour les excursionnistes et les amateurs de ski font de ce parc l'un des plus intéressants lieux de divertissement au Canada. Il accueille chaque année près de 1.8 million de visiteurs. On élabore actuellement un programme-cadre en vue de son aménagement futur.

Parcs provinciaux

1.4.2

Toutes les provinces ont aménagé des parcs sur leur territoire. Il s'agit dans certains cas de régions sauvages préservées afin que certains endroits du pays demeurent dans leur état naturel. Toutefois, la plupart ont moins d'envergure, mais sont remarquables pour leur paysage exceptionnel; faciles d'accès, ce sont des terrains de divertissement qui sont ou seront un jour dotés de services de camping et de pique-nique.

Terre-Neuve. Au total, 3,099 milles carrés (8 026 km²) de régions sauvages, de réserves naturelles, de parcs et de plages publiques sont administrés par des organismes provinciaux. Sur cette superficie, 2,788 milles carrés (7 221 km²) sont divisés en deux régions sauvages et sept sanctuaires d'oiseaux de mer, administrés par la Division de la faune du ministère du Tourisme. Les 311 milles carrés (806 km²) restants relèvent de la Division des parcs provinciaux du ministère du Tourisme. Sur cette superficie, 73 milles carrés (189 km²) sont répartis en 47 parcs provinciaux aménagés, 2.5 milles carrés (6.5 km²) en plages publiques protégées et en voies d'accès pour la pêche, et 235 milles carrés (609 km²) en 15 réserves constituées en parcs provinciaux. Ces parcs sont administrés en vue de la conservation du milieu naturel et se trouvent pour la plupart dans des régions sauvages, avec pour tout aménagement des terrains de pique-nique et de camping. Des règlements interdisent la chasse et d'autres formes d'exploitation des ressources, mais la pêche sportive est encouragée. Les parcs sont de plus en plus fréquentés, aussi bien le jour que la nuit.

Île-du-Prince-Édouard. Le réseau de parcs provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard comprend 39 régions groupant cinq catégories de parcs: réserves naturelles, parcs de conservation du milieu naturel, parcs récréatifs, haltes en bordure des routes et accès aux plages, et parcs historiques. Le réseau de parcs s'ajoute aux routes panoramiques qui traversent les régions côtières de la province.